

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 28 Juin 2017

3955

#### ■ Approbation des conventions relatives à l'octroi de subventions aux entreprises dans le cadre du Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 26 mars 2012, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé une convention entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires relative à la participation au Plan Local de Redynamisation (PLR) initié par l'Etat.

Ce Plan Local de Redynamisation, accompagné de moyens financiers, a pour objet de recréer un nombre d'emplois au moins égal à celui supprimé par les restructurations des sites de la défense.

L'axe 1 du Plan Local de Redynamisation « Favoriser le développement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois sur l'agglomération marseillaise » a donné naissance au Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

Ce fonds vise à :

- favoriser la création de l'emploi direct sur le territoire,
- disposer d'un outil financier attractif déployé sur des périmètres d'activités économiques stratégiques à l'échelle du bassin,
- soutenir l'implantation et l'ancrage d'activités d'excellence au profit d'entreprises innovantes en phase de développement,
- construire un dispositif partagé et impliquant l'ensemble des partenaires et acteurs publics du développement du territoire.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014, complétée par la loi NOTRe du 7 août 2015, a créé la Métropole Aix-Marseille-Provence par fusion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la Communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile, du Syndicat d'agglomération nouvelle

d'Ouest Provence et la Communauté d'agglomération du Pays de Martigues et de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

Aujourd'hui, la Métropole prend le relai dans la gestion de ce fonds.

Le Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP) est destiné à aider les entreprises innovantes à créer de l'emploi et se présente sous la forme d'une subvention de maximum 8000€/personne embauchée en CDI ; Le montant alloué à une entreprise sur trois ans est plafonné à 96 000€. Les entreprises innovantes doivent être créatrices d'un minimum de trois emplois pérennes. Il doit s'agir d'emploi à durée indéterminée, créés sous trois ans et maintenus, sous peine de remboursement, au moins 2 ans au-delà de l'échéance de la convention d'aide. Elles doivent être installées ou s'implanter sur l'un des 4 périmètres géographiques du territoire Marseille Provence identifiés «territoires innovants» : Technopôle de Château Gombert, Pôle Média de la Belle de Mai, le Technopôle de Luminy et le Parc des Florides.

Quatre partenaires institutionnels abondent au Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP) : Préfecture de Région/ SGAR via le FRED, Conseil Départemental 13, Métropole Aix-Marseille-Provence, Ville de Marseille.

Les dossiers de candidature sont analysés en Comité d'Engagement. L'entreprise ou le porteur de projet est convoqué pour présenter son dossier devant un jury, composé des membres financeurs ainsi que des experts techniques et financiers. Le principe du financement des dossiers est défini sur la base 50/50 entre l'État et une collectivité.

Le neuvième et dernier comité d'engagement de ce fonds s'est tenu le 25 avril 2017. Cinq projets d'entreprises ont été présentés : Exolis, Led's Chat, Meetobiz, Moben&Rooster et Multiwave Innovation. Trois projets sont soutenus par la Métropole Aix-Marseille-Provence et deux par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Il s'agit de :

### LED's CHAT

Basée sur une technologie brevetée, LED'S CHAT développe des dalles lumineuses connectées pour créer des surfaces décoratives et communicantes modulaires dans leurs formes, interactives vis à vis de l'environnement, comprenant une intelligence embarquée avec des algorithmes autonomes. L'entreprise développe également des logiciels pour simplifier l'utilisation de ses produits par ses clients : des fabricants ou intégrateurs des solutions LED's CHAT.

LED's CHAT est la première entreprise à exploiter les algorithmes distribués dans des applications industrielles. Cette technologie permet de s'affranchir d'un ordinateur central (PC) pour permettre à chaque objet intelligent de partager le calcul et leur fonctionnement. Les avantages de cette approche sont :

- une plus grande robustesse aux pannes de communications,
- une modularité intrinsèque qui permet de modifier très simplement le réseau d'objets connectés,
- une maintenance qui ne nécessite aucune expertise puisque chaque objet introduit dans le réseau se configure tout seul automatiquement.

L'utilisation de la technologie LED's CHAT permet de réduire très significativement les coûts de production, installation et maintenance de systèmes intelligents en réseau.

LED's CHAT, hébergée chez Marseille Innovation au Pôle Média de la Belle de Mai, va créer 8 emplois dans le cadre du Fonds Innovation Marseille Provence.

Il est proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence cofinance l'entreprise LED's CHAT avec l'Etat, pour un montant de 45 500 euros, soit 22 750 euros à la charge de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### MOBEN&ROOSTER

Cette société va mettre au point un moteur de recherche métier par interrogation sémantique en vue d'offrir une place de marché pour identifier des fournisseurs dans les domaines de l'énergie. L'offre s'appuie sur une plateforme d'intelligence artificielle (PaaS) pour produire des services en ingénierie. L'objectif est de simplifier l'expérience digitale pour optimiser le pouvoir décisionnel client et lui permettre d'accélérer son business (coût, qualité, délai).

L'offre portera sur un ensemble de services en ingénierie pour ses clients autour de leur cœur de process/métier essentiellement optimiser l'avant-vente, la qualification RH digitale par l'analyse des CV, le « quoi faire » à chaque moment d'un projet. Son innovation porte essentiellement sur les « services et fonctionnalités » : une application = un service pour répondre à un besoin. La priorité est de pouvoir répondre à des enjeux métiers, les usages et l'humain : « l'entreprise augmentée ».

MOBEN&ROOSTER, hébergée chez Marseille Innovation sur le Technopôle de Château Gombert, va créer 8 emplois dans le cadre du Fonds Innovation Marseille Provence.

Il est proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence cofinance l'entreprise MOBEN&ROOSTER avec l'Etat, pour un montant de 42 500 euros, soit 21 250 euros à la charge de la Métropole Aix Marseille Provence.

#### MULTIWAVE INNOVATION

Le cœur de métier de la société Multiwave Innovation est de développer, fabriquer et commercialiser des technologies utilisant les métamatériaux en se basant sur des logiciels d'algorithmes mathématiques. Les métamatériaux sont des matériaux conventionnels tels que le plastique, le métal, le silicium etc., qui obtiennent de nouvelles propriétés en les structurant. La combinaison matériau et structuration géométrique permet de changer et de contrôler les propriétés physiques (électromagnétiques et élastiques) d'un matériau en leur donnant de nouvelles fonctionnalités.

L'objectif de la société, dans un premier temps, réside dans la conception, le développement et la fabrication d'antennes passives (fabriquées avec des métamatériaux) qui s'intégreront dans les futures machines IRM ultra hauts champs (UHF) destinées aux marchés de l'imagerie médicale. Multiwave Innovation a acquis une licence exclusive du brevet déposé par les chercheurs de l'AMU (Institut Fresnel) et du CEA et a signé un accord pour co-développer et commercialiser des antennes IRM ultra hauts champs pour l'utilisation clinique.

L'objectif du projet est de faire franchir un cap à l'IRM (Imagerie par résonance magnétique) clinique en améliorant radicalement les résolutions spatiales et temporelles des images IRM. La nouvelle approche proposée ouvrira la voie à un diagnostic in vivo plus précis et permettra de détecter précocement des pathologies comme la maladie de Parkinson et à faire de l'imagerie fonctionnelle pour étudier les organes en mouvement tel que le cœur par exemple.

MULTIWAVE INNOVATION, hébergée chez Marseille Innovation sur le Technopôle de Château Gombert, va créer 12 emplois dans le cadre du Fonds Innovation Marseille Provence.

Il est proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence cofinance l'entreprise MULTIWAVE INNOVATION avec l'Etat, pour un montant de 72 000 euros, soit 36 000 euros à la charge de la Métropole Aix Marseille Provence.

Une convention soumise à l'approbation du Bureau de Communauté définit les conditions d'attribution de cette participation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence;

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- L'intérêt de cofinancer les projets de développement des sociétés Led's Chat, Moben & Rooster et Multiwave Innovation.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvées les conventions financières, ci-annexées relatives à l'attribution d'une subvention de 22 750 euros à l'entreprise Led's Chat, d'une subvention de 21 250 euros à l'entreprise Moben&Rooster et d'une subvention de 36 000 euros à l'entreprise Multiwave Innovation.

#### **Article 2 :**

Sont approuvées les conventions bilatérales ci-annexées à signer avec l'entreprise Led's Chat, avec l'entreprise Moben&Rooster et l'entreprise Multiwave Innovation.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole opération 2011123600 – sous politique B320 – Nature 20421 – Fonction 61.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Territoire numérique et Innovation  
technologique

Gérard BRAMOULLÉ